



Droits sur la garde d'enfant

Par **sara27100**, le **10/12/2011 à 11:11**

Bonjour, bonjour, mon mari a 3 enfants d'une union précédente, cela fait 9 ans qu'il est séparé d'avec son ex-compagne, la mère des enfants, elle ne s'est jamais occupée de ses enfants, résultats lamentables, enfants livrés à eux-mêmes, les enfants se couchent à des heures tardives les jours d'école! L'aîné a 14 ans, il est en 3ème, hier la mère a été convoquée au collège pour le comportement dérangeant de son fils en cours, de ses absences et de ses notes, elle ne travaille pas mais ne vérifie jamais les devoirs de ses enfants, et maintenant, elle veut que nous prenions la garde de son fils aîné, car elle ne s'en sort plus. Quelles sont les procédures à effectuer pour effectuer ce changement, il devra changer d'établissement scolaire en milieu d'année scolaire, année de son brevet des collèges. Quels sont les délais? y a-t-il un jugement? Pourrait-elle demander une pension alimentaire à la mère? Sachant qu'elle ne travaille pas et que nous payons pas de pensions car nous payons les dettes qu'ils avaient en communs et qu'elle ne les paye pas?

Par **Marion2**, le **10/12/2011 à 12:48**

Il faut que votre mari saisisse le Juge aux Affaires Familiales et explique la situation. Il peut demander un référé.

Par **cocotte1003**, le **10/12/2011 à 13:20**

Bonjour, voyez combien de temps va prendre un référé au tribunal du lieu de résidence de l'enfant. Si vous êtes pressé, peut-être pouvez-vous envisager un accord amiable par écrit que

vous ferez entériner par le JAF dès qu'il pourra vous recevoir. Si la maman n'a pas de revenu, il y a peu de chance qu'elle puisse payer une pension, cordialement